

Étaient présents :

Mmes COMTE, FERCIOT, GIRARD, MAUSSE, THIERY, PISANI, POIROT, RODOZ
 MM. BINDNER, DORIOT, EHINGER, JOURDAIN, LEHMANN, RICHE, SALESIANI, POURCELOT, TIROLE, VALDENNAIRE

Étaient absents excusés :

Mme CARON-LAGNACH

Président de séance : Marc TIROLE, Maire

Secrétaire de séance : Gilles VALDENNAIRE

1. FINANCES: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - DCM 01-04-2021

M. Tirole présente les chiffres issus du compte de gestion du trésorier:

Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	902 412,43 €	635 975,20 €
Recettes	1 100 782,83 €	576 896,34 €

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2020.

2. FINANCES: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DCM 02-04-2021

Sous la présidence de Claude DORIOT adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit ainsi :

Compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	902 412,43 €	635 975,20 €
Recettes	1 100 782,83 €	576 896,34 €

Vote : Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2020, constate l'identité avec le compte de gestion et arrête les résultats définitifs.

3. FINANCES: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 - DCM 03-04-2021

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de **767 144,71 €** propose l'affectation suivante :

D001 : -315 339.15 € (dépenses inv.)

R002: 193 805 56 € (recettes fonct.)

R1068 : 573 339.15 € (recettes inv.)

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat.

4. TAUX D'IMPOSITION 2021 : DCM 04-04-2021

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le nouveau taux pivot devient le taux foncier bâti majoré du taux départemental 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter les taux suivants • **Foncier bâti = Foncier bâti communal 20.44 % + Foncier bâti départemental 18,08 % = 38.52 %**

• **Foncier non bâti = 29.95 %**

5. TARIFS COMMUNAUX 2021 : DCM 05-04-2021

	Au 1 ^{er} juillet 2021 Tarifs en euros
Concession 30 ans	128
Concession columbarium 30 ans	825
Concession columbarium 15 ans	412
Dispersion jardin du souvenir	50
Photocopie recto	0.25
Photocopies recto-verso	0.30
Photocopie A3	0.50
Photocopie A3 recto-verso	1.00
Banc + loterie au m ²	1.20
Manège au m ²	1.00
Appareils à sous au ml	1.50
Bail de la chasse	0.00
Location salle des fêtes : week-end	Pour toute réservation faite à compter du 1/07/2020 250
Location salle des fêtes : 1 soirée en semaine	"130
Location salle des fêtes : réunion en semaine ou réception lors d'un décès	"65
Encarts publicitaires dans info	1/8 ^{ème} de page 60 - ¼ de page 100
"	½ page 175 - 1 page 325

	Tarifs en euros 2021
Lot de 100 couverts (assiettes, couverts, tasses, verres)	90
Lot de 200 couverts	180
Lot de 10 couverts supplémentaires	15

	Tarifs en euros 2021
Grosse assiette plate	2.65
Assiette plate moyenne	2.65
Assiette à dessert	2.25

Tasse	3.75
Cuiller à café	0.55
Fourchette	0.55
Couteau	1.15
Cuiller	1.05
Légumier	19.00
Plat ovale	19.00
Plat rond	11.00
Flûtes à champagne	1.45
Verre ballon grand modèle	1.30

Vote : A l'unanimité les tarifs 2021 sont reconduits excepté pour la bail de chasse ramené à 0 €

6. Subventions 2021 : DCM 06-04-2021

M.Tirole fait part au Conseil des demandes de subventions reçues.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononce pour l'octroi des subventions aux associations (détail consultable en Mairie).

7. Crédits et subventions scolaires – Crédits bibliothèque : DCM 07-04-2021

Il est proposé de reconduire :

Crédits scolaires :

Ecole primaire: 70,00 € par élève

Ecole maternelle : 50,00 € par élève

Subventions scolaires :

Transport : Ecole primaire : 1 000,00 €

Ecole maternelle : 700,00 €

Spectacle de Noel : 700,00 € versé à l'école primaire

Voyages scolaires : 35 € / élève pour les voyages validés en Conseil municipal.

Bibliothèque : 2 800,00 € pour l'achat de livres et fournitures diverses pour l'année 2021.

Vote : Crédits scolaires et crédits bibliothèque approuvés à l'unanimité

8. Présentation du budget primitif 2021 DCM 08-04-2021

Une présentation détaillée a été réalisée le 6 avril 2021 lors d'une commission finances.

Budget 2021	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 270 867,56 €	1 270 867,56 €
Section d'investissement	1 004 670,99 €	1 004 670,99 €
TOTAL SECTION	2 275 538,55 €	2 275 538,55 €

Vote : Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal vote le budget primitif 2021.

9. Vente d'une petite parcelle communale : DCM 09-04-2021

Le Conseil municipal donne son accord pour la vente d'une petite parcelle appartenant à la commune à la société CRISTEL (N°AB 113).

10. DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE SUR LA ZAC SAINT-LAURENT: DCM 10-04-2021

Considérant que suite à la réalisation de la ZAC Saint-Laurent, il y a intérêt à dénommer une voie nouvelle pour les constructions à venir. Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés et adopte la dénomination "**RUE DES JARDINS**", Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés

11. RECONDUCTION D'UNE CONVENTION POUR LA JOUISSANCE D'UN TERRAIN COMMUNAL : DCM 11-04-2021

Il s'agit de se prononcer sur la reconduction d'une convention approuvée en Conseil municipal le 17 mars 1995, permettant à Monsieur VERRIER Christophe de jouir gratuitement d'une parcelle de terrain jouxtant sa propriété (N° AE 505 - située devant chez lui et appartenant à la commune). En effet Monsieur Verrier vend sa propriété et sollicite la commune pour le renouvellement de cet accord.

Vote : Le Conseil municipal, à l'unanimité valide dans le cadre de la vente de la propriété appartenant à monsieur Verrier, la reconduction de la convention concernant la jouissance à titre gratuit de la parcelle cadastrée AE 505.

12. FORET : Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil municipal au maire : DCM 12-04-2021

La commune peut donner mission dans le cadre d'une prestation à l'ONF en tant que porteur de projet pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées.

Vote : Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, valide les points suivants :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer : 7 hectares pour la commune de Dampierre les Bois
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

13. IDEHA : Demande d'accord vente de logements : DCM 13-04-2021

Par courrier reçu le 17 mars dernier, IDEHA informe la commune d'un programme de vente de logements qui viendra alimenter un plan de patrimoine de la société devant être approuvé le 27 avril en conseil d'administration. IDEHA sollicite l'accord de la commune sur la vente des logements.

Vote : l'exposé étant fait, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la vente de logements IDEHA situés sur le territoire de la commune.

14. PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – MODIFICATION STATUTAIRE : DCM 14-04-2021 et DCM 15-04-2021

- Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour L'INTEGRATION D'UNE COMPETENCE DITE « SUPPLEMENTAIRE » EN MATIERE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE et 14 voix d'abstentions pour L'INTEGRATION D'UNE COMPETENCE DITE « SUPPLEMENTAIRE » EN MATIERE DE SANTE

15. DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE SUITE A PROJET D'AMENAGEMENT : DCM 16-04-2021

Considérant que suite à la réalisation du projet d'aménagement de M. Alexandre Petit, il y a intérêt à dénommer une voie nouvelle pour les constructions à venir.

Vote : Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés et adopte la dénomination "IMPASSE DES GRAVALLONS". Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00
Affiché le 29 avril 2021,
Le Maire, Marc TIROLE

